ABONNEMENT. Saumur ..

80 fr. 16 Poste :

male on s'abonno : A SATECR, As bureau du Journal est envoyant un mandat

sur la poste,

g caes lous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

SAUMURO

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . 20 c Réclames. — . . . 30 Faits divers 75

RESERVES SONT PAITES

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la repro-

duction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

on s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

l'abonnement continue jusqu'à récoption d'un avis contolia. - L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SIGNUR, 20 SEPTEMBRE 1886

l'École larque... ou la vie!

de Mortillet, maire de Saint-Germainlaye, est en train de devenir célèbre. avons publié avant-hier son arrêté rend l'école laïque obligatoire pour les salariés de la commune. Déjà des mes de droite et de gauche critiquent ment cet arrêté; nul ne songe à en disles termes qui sont des plus bouffons, neo défendre la légalité qui ne supporte etne pas la discussion.

Tarfiele 4 de la loi sur l'instruction prime contient le paragraphe suivant :

(l'instruction primaire est obligatoire, our les deux sexes âgés de six à treize m révolus; elle peut être donnée soit dans a stablissements d'instruction primaires, soit im les écoles publiques ou libres, soit dans a familles par le père de famille luitime ou par toute personne qu'il aura

larrêté du maire de Saint-Germain est In dans la forme et illégal dans le lln'y a pas à s'arrêter sur ces deux II, ils sont acquis, et l'arrêté de M. de let n'aurait pas mérité d'être signalé ny avait en cette affaire qu'une quesade légalité. Nous ne croyons pas d'ailque M. de Mortillet se fasse des illude sujet et il sait à quoi s'en tenir. arquoi donc, sachant son arrêté illé-l de Mortillet l'a-t-il pris ?

tte qu'il se rend compte du véritable tre de cette loi, de l'esprit qui l'a insdu résultat que l'on recherche, et de

on dont on l'applique.

doi n'a été édictée que dans un but:
mer l'enseignement libre. Partout où
sée du ponvoir a été comprise, elle quée de telle sorte que la liberté du

de l'école est effectivement suppride Mortillet sait que si ses collègues; les maires républicains, ne prennent pas des arrêtés pour obliger les fonctionnaires, employés ou agents de l'administration, à envoyer leurs enfants à l'école communale officielle, partout on les persécute et on les révoque lorsqu'ils entendent user de la liberté que leur laisse le texte de la loi.

M. de Mortillet a pris un arrêté évidemment illégal, mais répondant absolument à l'esprit de la loi, aux secrets désirs du gou-vernement et tout à fait conforme à la façon dont elle est appliquée dans toutes les communes où les républicains disposent du pouvoir.

M. de Mortillet a eu la franchise de formuler en un arrêté rendu public les instructions secrètes que les préfets républicains adressent, nous en sommes convaiacu, aux inspecteurs de l'enseignement pour être transmises aux maires républicains.

M. de Mortillet a la logique de son absolutisme, et il ne comprend pas pourquoi le gouvernement, ayant rendu l'instruction athée obligatoire, tous ses agents ne seraient pas tenus de professer l'athéisme, en attendant que la mesure s'étende à tous les citoyens.

L'arrêlé du maire de Saint-Germain, pour n'avoir pas été pris dans toutes les communes, est appliqué partout, et il n'est pas un agent dépendant à un degré quelconque de l'administration qui ne soit tenu, sous peine de révocation, d'envoyer ses enfants à l'école officielle.

Les républicains qui protestent contre l'arrêté du maire de Saint-Germain manquent de franchisse ou de logique.

M. de Mortillet a sans doute, à leurs yeux, le tort d'avoir traduit en style d'arrêté administratif les circulaires confidentielles des ministres et préfets; il a péché par la forme, mais quant au fond même de la question, il n'agit pas différemment que ses collègues républicains.

Ils ne veulent plus d'école libre, et s'étant promis de la détruire, ils procèdent par mesures hypocrites et par moyens détournés pour l'atteindre et la frapper. M. de Mortillet, lui, non moins brutal mais plus

franc, non moins coupable mais plus logique, va droit au but; si son arrêté fait scandale, c'est non point qu'il viole la liberté des citoyens, -tous les républicains, notamment evec la loi sur l'instruction votée par eux et appliquée par eux, l'ont violée, -mais parce qu'elle se dévoile un peu trop vite et un peu trop clairement sans doute, les réelles intentions et le véritable caractère de la législation scolaire, œuvre de jacobinisme et d'alhéisme.

NOUVEL INCIDENT BOULANGER

On lit dans la Petite République française :

« Le monde politique a été fort ému vendredi par un incident assez singulier. A l'occasion de la clôture des manœuvres du 42º corps, dans la Gironde, un grand déjeuner a été offert à Gornac par M. le général Boulanger à tous les généraux, cotonels et chess de service de corps d'armée.

» Vingt-cinq officiers des missions étrangères étaient présents.

» Au dessert, le général Boulanger a vivement félicité le général Cornat et prononcé à la fin de son toast les paroles suivantes:

Nous pouvons ensia, a dit le ministre » de la guerre, renoncer à la triste politi-» que défensive. La France doit désormais » suivre hautement la politique offensive. »

» Cette déclaration belliqueuse, reproduite par un journal du matin, a causé une baisse à la Bourse. On a voulu y voir une sorte de parti pris, de la part du général Boulanger, de contraindre, par ses imprudentes paroles, ses collègues du ministère à se séparer de lui. »

Ce langage, dit le Soleil qui avait également donné ces paroles ministérielles, nous avait péniblement surpris et nous n'aurions pas hésité à douter de son axactitude s'il avait été placé dans une autre bouche que celle de M. le général Boulanger.

Mais le ministre de la guerre nous a habitués à tant de propos inconsidérées, à tant d'incartades, que nous n'avons pas trouvé que celle-ci fut plus extraordinaire que les

Elle a pourtant fait sortir M. de Freycinet de son impassibilité, et c'est à la suite d'une demande d'explications adressée au général Boulanger, que ce dernier s'est déterminé, par un communiqué que nous transmet l'Agence Havas, à désavouer le langage qui lui était attribué.

Nous nous serions empressés de publier nous-mêmes cette communication, sauf à attendre le témoignage de personnes dignes de foi assistant au banquet de Gornac; mais le désaveu du ministre de la guerre est conçu dans des termes tels, que nous nous croyons dispensés de le reproduire.

Nouvelle dépêche du correspondant du Soleil:

« Je confirme absolument ma dépêche d'hier sur paroles Boulanger. Ministre a dit textuellement: « Il est temps abandonner cette satanée politique défensive et adopter politique offensive. » Dans ces paroles, aucunement question tactique ou stratégie. Grand étonnement officiers présents au déjeuner. Pouvez démentir affirmations journal Temps et interprétations dépêches offi-

Après une telle affirmation, on ne peut pas se contenter des explications embarrassées et des observations grossières transmises au public par l'intermédiaire de l'Agence Havas.

Voici cette noie:

« Le ministre de la guerre, à la suite des manœuvres, a témoigné aux généraux et aux officiers sous leurs ordres, toute sa satisfaction ; il a insisté sur les heureux résultats obtenus par l'application des nouveaux règlements qui substituent à la tactique défensive dans les opérations de guerre, la tactique offensive, plus en rapport avec notre caractère national.

» Il est triste que pour satisfaire de basses rancunes, un journal français n'ait pas hé-

fenilleton de l'Écho Saumurois.

Par René BAZIN

deli du bourg, le chemin devenait plus étroit al plus mauvais. Les cahots étaient formi-Caillard, Rougeaud, Mortegne et Cholet el, el liraient à rompre le timon pour arla charrelle à la boue épaisse des ornières. de la Groix-Hodée, au carrefour, il y avait ante large et langue. Le père Gerbellière laissa 1 100 allelage avant de s'engager dans ce Les hœuis, ne sentant plus l'aiguillon, lieure naseaux fuments vers les haies, et rent à prendre un picotin de chèvrelandis que le métayer, pour la première reloginait, et passait la tête par l'ouverture

hien, les demoiselles, dit-il, voilà un

at en avez traversé d'autres, métayer, dit

ha beaucoup d'aussi mauvais, notre demoides qui a tombé ces jours, par les vents te, a bien gâté le chemin. Allons quand and note signs: houp! at les bouls,

arrachant une dernière pousse aux baies, enfoncèrent leurs pieds fourchus dans la mare. Les roues entrèrent presque jusqu'au moyeu, firent trois tours, puis demeurèrent immobiles. Le vieux Gerbellière, debout sur le timon, comme le Neptune antique guidant ses chevaux marins, cria, piqua, fit claquer son fouet; les animaux s'écartèrent, piétinèrent sur le bord des talus, mais n'avancèrent pas d'un pouce. La charrette était enlizée, à quelques mètres seulement de l'autre bord de la mare.

- Moi qui demandais une aventure, dit Marthe en riant, en voilà une.

Ni Appette pi le père Gerbellière ne risient. Ce dernier, appuyé sur son siguillon, songea un instant, puis il dit :

- Faut trouver de l'aide. La Basse-Rivière n'est pas loin, j'y vas. Toi, la fille, garde les bêtes; qu'elles ne boivent pas trop. C'est mauvais pour elles, la canetille d'eau.

Il avait saisi les branches d'une souche, et allait, d'une enjambée de ses longues jambes, passer de la charrette sur le talus du chemin quand, à cent mètres devant, apparul, arrivant au petit galop de son cheval, le baron de Lucé. Le jeune homme, au moment de tourner par un sentier à sa droite, aperçut la voiture en détresse.

- Eh, le métayer, vous baignez vos bœufs?

- Nenni, Monsieur Jacques, nous sommes en-

- Tiens, c'est vous, Gerbellière? Tout va bien chez vous?

- Oui, monsieur Jacques; mais c'est ici que ça ne va pas bien. J'ai là deux jeunesses...

- Qui voudraient bien ne pas rester dans cette mare, ajouta, du fond de la bâche, une petite voix que le baron connaissait.

- Comment! Mademoiselle de Seigny dans cette

- Moi-même, mon voisin, répondit la jeune fille en paraissant. Nous sommes partis il y a une heure pour aller à Pouencé, et nous voilà déjà arrêtés.

- Pas pour longtemps, notre demoiselle, interrompit le père Gerbellière. N'est-ce pas, Monsieur Jacques, qu'on ne nous refusera pas une jument de renfort à la Basse-Rivière? Ca suffira pour nous tirer de là.

- Restez, restez, Gerbellière, ce n'est pas la peine d'aller si loin. Attendez-moi.

- Il fit volter son cheval, rebroussa chemin pendant quelques mètres, et s'arrêta face à la haie de droite, assez basse à cet endroit.

- Hop! fit-il.

Le cheval s'enleva presque debout, et sauta dans le champ.

- O mon Dieu, s'écria Mile de Seigny, il va se Un instant après, cheval et cavalier repassaient de la même manière du champ dans le chemin. Le baron Jacques portait suspendu au bras un de ces colliers de trait à crinière de laine bleue qui servent aux chevaux de labour.

- Voici l'instrument de sauvetage, dit-il en s'approchant de la charrette.

- Quelle imprudence vous avez faite, Monsieur! dit Marthe; le chemin est si étroit pour sauter : je vous ai cru mort.

- Vous voyez bien que non, Mademoiselle. D'ailleurs, l'occasion était bonne, et je n'aurais rien regretté, ajouta-t-il en s'ioclinant.

Il y avait sûrement quelque chose de risible dans cette galanterie, débitée par un jeune homme ayant au bras un collier de labour, à une jeune fille montée sur une charrette à bœufs, au milieu d'une mere de boue. Mais elle ne trouve rien de risible, bien au contraire, dans la réponse du baron, et, regardant au fond de la voiture :

- Il est simable, Annette, ce jeune homme. Ma tante d'Houllins le juge mal. Elle ne le connaît pas. Elle se retourna.

- Que faites-vous, monsieur? Vous allez...

- Bh bien, oui, mademoiselle, ce sera plus tôt fait. Cab tire aussi bien que la grosse Julie de mon

Il était descendu, avait passé le collier de labour au cou de son pur sang, slupéfait et sans doute indigné de ce traitement, était remonté en selle, et, sité à jeter le trouble dans le pays. Le pays fort heureusement est fixé sur les mobiles antipatriotiques qui dictent de telles manœuvres ; il saura bien en découvrir les réels inspirateurs. »

Nous espérons que M. de Freycinet obtiendra des écleircissements plus complets.

Le Soleil revient de nouveau sur l'incident Boulanger, et maintient formellement les paroles qu'il a attribuées au ministre de la

L'Agence Havas réplique pour le général en persistant dans son dementi :

« Il tombe sous le sens que ce n'est pas en présence des officiers étrangers qu'il aurait pu tenir le propos absurde qui lui a été prêté par une seuille qui obéit certainement aux moins avouables suggestions. »

Le correspondant du Soleil est bien tenace pour n'être pas sûr de son fait, tandis que le ministre a la mémoire si courte qu'il oublie et dément les lettres signées de lui; il est trop sujet à caution pour que l'on puisse tenir son démenti pour sérieux et valable. Ce n'est pas le première fois que, dans des banquets, des commissions, en plein partement, il a fait entendre des paroles compromettantes qui ont été largement exploitées à l'étranger. Il se peut que les termes dont se sert M. le ministre dépassent parfois sa pensée. Mais quand on n'est pas plus maître que cela de sa langue, quand on est aussi légitimement suspect au point de vue de la véracité, on se tait et on n'envoie pas ses démentis en style de Mazas.

Chronique générale.

La commission du budget, comme nous le prévoyons, s'est donnée à peine quelques heures de réflexion et a accordé à M. Boulanger les crédits qu'il a demandés pour ses sommiers élastiques. Nos soldats seront plus mai couchés qu'auparavant. Leurs masses seront épuisées par ce fameux chapitre déjà plus élastique à coup sûr que les sommiers de M. Boulanger. Dégradation à la literie, c'est 15 millions qu'il en coûtera aux contribuables. Mais les fournisseurs des lits militaires encaisseront ou pourront payer les pots de vios.

* * UN EXPÉDIENT ANTIDÉMOCRATIQUE

M. Boulanger n'aime pas le volontariat d'un an; mais comme ce volontariat existe en vertu d'une loi, M. Boulanger est bien forcé de le subir. Seulement, il cherche à diminuer le nombre des volontaires en exagérant les difficultés de l'examen.

A Lyon, les admissions étaient en moyenne de 80 0/0. Elles ont été, cette année, de 20 0/0. On ne viole pas la loi, on s'arrange de manière à en restreindre les

Mais, sous prétexte d'égalité, M. Boulanger en arrive à favoriser les jeunes gens

« En effet, dit le Journal des Débats, les

» fils de famille, assurés des avantages du » volontariat par la présentation de leur » diplôme de bachelier, n'out rien à re-» douter des sévérités du jury d'examen. » Seuls, sont atteints les fils de fermiers, de petits négociants et de petits bourgeois qui, au lieu de s'adonner aux études classiques trop dispendieuses ou sans utilité pour la carrière qu'ils veulent embrasser, ont préféré sagement suivre les cours des écoles professionnelles pour lesquelles le gouvernement fait aujourd'hui tant de sacrifices. »

Drôle de démocrate M. le général Boulanger

LA MINE AUX MINEURS

Le Mémorial de la Loire apprend que le syndicat ouvrier mineur de la Loire a commencé lundi son exploitation à Lorette. Il a extrait quelques hectolitres de charbon dans une tranchée qui avait été abandonnée. On ne dit pas ce qu'il en a coûté aux ouvriers mineurs pour obtenir ce premier résultat.

Il résulte que le syndicat a déjà été autorisé par le gouvernement. D'ordinaire, dit le Mémorial, les formalités à remplir exigent

des mois et des mois.

Le Journal des Débats reproche au ministre de la justice d'avoir provoqué la mesure de clémence en faveur de MM. Roche et Duc-Querçy; grâce à eux, dit-il, la grève de Decazeville a duré trois mois; celle de Vierzon pourra peut-être, maintenant, durer aussi longtemps. C'est une agréable perspective pour l'industrie française.

Les sentiments chrétiens de M. Chevreul.

Au sujet de la question qui s'était produite dans la presse sur les sentiments religieux de M. Chevreul, les journaux ont donné divers témoignages montrant que l'illustre savant est non-seulement spiritualiste, mais chrétien. En voici un nouveau et décisif. C'est une lettre très récente de M. Chevreul à M. le comte de Montravel, qui la communique au Salut public, de Lyon:

« Paris, le 5 septembre 1886.

» Monsieur.

» J'ai l'honneur de répondre à la lettre excellente que vous avez bien voulu m'adresser. Vous avez parfaitement deviné mes sentiments. Nous vivons dans un temps et je suis à un âge où l'on se mêle souvent, à mon insu, de me faire parler et écrire.

» Je ne suis qu'un savant; ceux qui me connaissent savent que, né catholique et de parents chrétiens, je vis et je veux mourir en catholique.

» Recevez, monsieur, mes remerciements et l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» E. CHEVREUL. »

On voit qu'à l'occasion de son centenaire, l'illustre savant méritait mieux que les discours laïques de M. Goblet et consorts.

L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE

On lit dans le XIXº Siècle:

« Au moment de mettre sous presse, nous recevons de Strasbourg des dépêches particulières qui nous donnent les plus graves nouvelles de la santé de l'empereur Guillaume. D'après nos correspondants, l'état de l'Empereur d'Allemagne est considéré comme désespéré. »

REVUE FINANCIÈRE.

Paris, 18 septembre Depuis le détachement du coupon du 3 0/0, nos rentes oscillent sous l'influence des nouvelles politiques: 3 0/0 82.57, 4 1/2 0/0 110 02.

Les obligations communales et foncières à lots du Crédit Foncier continuent à avoir la plus large place dans les emplois de fonds. Les titres non libérés de l'emprunt 1885 offrent encore une marge à la bausse de plus de 40 francs. Les actions sont établies au cours de 1400, et, sans rien exagérer, on doit prévoir de plus hauts cours. La Société Générale est demandée à 460. La re-

prise se dessine; elle doit prendre des proportions beaucoup plus étendues par suite des excellentes constatations des bilans.

On traite la Banqué d'Escomple à 508 et 510, c'est-à-dire amplement au dessus du pair. Le mouvement de hausse ne tardera pas à se développer, les cours actuels ne répondent pas à l'amélioration acquise par le porteseuille et à l'importance des projets à l'étude.

La Société de Dépôts et Comptes courants est bien tenue à 600 et 601. Le titre coûte donc net à

payer 225 à 226 francs et rapporte 7 0/0.

Nous ne saurions trop mettre nos lecteurs jen garde contre l'offre faite en ce moment d'un nouvel emprunt portugais. L'industrie française a trop besoin de rescourses pour qu'il se contre condem soin de ressources pour qu'il ne soit pas condamnable de les dépenser au profit d'un pays que sa situation géographique condamne à disparaître.

L'action de Panama se traite à 381 et 382. Les travaux marchent très régulièrement et le cube prévu pour l'année courante sera atteint s'il n'est

pas dépassé.

On a violemment exagéré la reprise sur le Crédit Lyonnais. Le cours de 540 a déterminé des ventes nombreuses qui s'expliquent par l'inactivité des charges de l'établissement comparées à ses éléments possibles de profits.

La Société des Immeubles de France est incon-

testablement celle de toutes les sociétés similaires qui a marché le plus prudemment dans ces dernières années et qui a tiré le meilleur parti de l'objet social, aussi ses actions sont-elles aux environs

Le marché des actions de nos chemins de fer est calme. Les obligations ont un vif courant d'achats.

Nouvelles militaires.

LE DROIT D'ÉCRIRE POUR LES OFFICIERS

On lit dans la France militaire :

« Nous parlions dernièrement d'une innovation du général L'Hotte, innovation des plus heureuses qui nous a paru être tout à fait dans le progrès et avoir une grande importance en raison des avantages qu'elle peut donner.

» L'honorable directeur des manœuvres de cavalerie avait permis aux officiers ayant des observations à lui faire au sojet des procédés employés au camp de Châlons, de les lui présenter par écrit dans une lettre signée

ou non signée.

les deux traits dans la main droite, faisait, de la gauche, entrer son cheval à reculons dans la mare. La noble bête, sentant le sol manquer sous ses pieds, cherchait à se dérober. Mais habilement et et fortement maintenue, elle fut contrainte de reculer jusqu'auprès des premiers bœuss de l'attelage. Alors, se détournant sur sa selle, le jeune homme accrocha les deux traits à la boucle de fer qui terminait le timen et cria :

- Y êtes vous, Gerbellière?
- Oui, monsieur Jacques.
- En avant.

Un concert d'apostrophes s'éleva dans l'air. - Hop! Cab, hob! faisait le jeune homme.

- Rougeaud, Caillard, hou, hou! Mortagne et Cholet, les valets, hou, hou l'crisit le père Gerbellière, enfonçant son aiguillon dans le cuir fauve de

ses animaux. Le pur sang bondit; les bœufs, baissant la tête jusqu'au niveau de l'eau, roidirent leurs jarrets dans un effort colossal. La cherrette, ébranlée, pencha à droite, à gauche, avança un peu, s'enfença de nouveau comme un navire qui sombre,

pente verie du chemin. Quand on fot en terrain plat, on s'arrêta et le vieux mélayer alla s'assurer que les courroles des jougs n'avaient pas cédé, tandis que le baron, mettant pied à terre, débarrassait Cab de son cellier

puis, arrachée à la boue, remonta au grand pas la

de labour. Marthe le regarda. Dans quel état, grand Dieu, étaient cheval et cavalier! De l'élégant costume du jeune homme la mare n'avait rien épargné : les bottes vernies et la culotte de peau de daim étaient revêtues d'un enduit brun, semé de plaques de canetille verte; la selle ruisselait; l'habit bleu était maculé de taches; Cab avait les jambes et la moitié du corps couleur chocolat. Et ce n'était point, hélas! tout le dommage. Au premier pas qu'il lui fit faire, Jacques s'aperçut que son cheval boitait très bas. Ce fut une vraie douleur. Cab si joli, si bien habitué aux goûts de son maître, Cab boileux, pour toujours, sans doute!

Le jeune homme cherche à dissimuler la vive contrariété qu'il éprouvait, et dit gaiement :

- Vous voilà tirée d'une bien mauvaise fondrière, Mademoiselle.

Mais la jeune fille avait remarqué l'allure irrégulière du cheval et, si vite qu'il eût été réprimé, le mouvement de dépit du jeune homme. Elle sauta sur l'herbe et vint à lui.

- Ah! Monsieur, dit-elle, cette jolie bête s'est donné un effort. Quel malheur!
- C'est la première fois que nous opérons un sauvetage, Cab et moi. Une autre fois nous ferons
- Je ne me pardonnerai jamais de vous l'avoir laissé atteler.
 - Ne regrettez rien, Mademoiselle, car ce que

j'ai été heureux de faire pour vous, je l'aurais fait pour Gerbellière, qui est un de mes vieux amis.

- Voilà qui est parler, répondit Marthe en regardant le jeune homme avec une expression de flerté naïve : exposer Cab pour tirer d'un mauvais pas sa voisine, c'est d'un galant homme, mais l'exposer pour un métayer, c'est d'un homme de cœur : mon père aurait fait comme vous, Mon-

Elle tendit sa main gantée au jeune homme, qui la baisa.

- Je raconterai cette petite aventure à ma tante, ajouta-t-elle plus bas. Elle s'est montrée un peu... vive à votre égard. Mais elle est très bonne, et sers certainement très reconnaissante du service que vous aurez rendu à sa nièce.

Marthe remonta dans la charrette. Le baron de Lucé s'inclina, et, tirant par la bride son pauvre cheval qui n'allait que sur trois jambes, prit un sentier qui conduisait à la Basse-Rivière.

Deux heures après, il rencontrait ma tante Giron, et lui racontait les événements de la journée.

- Elle est fort bien cette jeune blle, comme vous m'avez fait l'honneur de me l'apprendre, Madame Giron, mais je n'ai pas de chance dans mes entrevues avec elle : la première m'a coûté un procès; la seconde, un cheval pur sang.
- Il faut continuer, Monsieur Jacques, répondit ma tante Giron, et si le bonheur ne vous coûte pas davantage, c'est que vous seriez né coiffé.

» D'autre part, le ministre de la guerre conviait dernièrement les officiers et assimilés de tout grade, de toutes armes et de tous services, à lui soumettre, par la voie biérar. chique, les observations que leur suggérecont les manœuvres d'automne actuellement

» Voilà un premier pas de fait; nous ap. plaudissons de toutes nos forces au libérs. risme éclairé des généraux L'Hotte et Boulanger, qui ne veulent pas que nos officien souffrent trop de leur dépendance d'esprit.

» Mais il nous a paru que le général L'Hotte allait plus avant que le ministre de la guerre dans la voie du progrès.

D'Aub

Micha

Parlac

De Lu

Massie

it hu

Le Br

Monni

Bastie

» Les travaux d'étude présentés par la voie hiérarchique et signés lisiblement, n'au. ront pas un cachet suffisant d'indépendance nos mœurs militaires sont de telle sorte que souvent les travaux sont mal vus et mai accueillis. Gageons que le ministre de la guerre ne recevra pas la moitié des rapports qui lui seront adressés.

» Le général L'Hotte connaît le cœur he main et particulièrement le cœur humes des officiers qui craignent toujours de conmettre une faute et de manquer à la displine en mettant au jour une bonne ides présence de leurs supérieurs, lesquels de leur côté, craignent d'être amoindris. L général a voulu faciliter à ses officiers le couchement anonyme de quelques bonns idées.....»

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

Nous donnerous demain le complerents de la séance du Conseil municipal de recdredi dernier.

École de Cavalerie de Saumur.

NOMINATIONS

M. d'Aviau de Piolant, chef d'escadrott, ancien écuyer en chef de l'École supériente de guerre, est nommé instructeur en che d'équitation à l'Ecole d'application de cars lerie, en remplacement de M. de Bellegarde nommé lieutenant-colonel du 7º chasseuts

M. Peyrusset, capitaine de cavalerie han cadre, breveté, est nommé capitaine soudirecteur des études et professeur adjour d'art militaire et de topographie à l'Econ d'application de cavalerie.

M. L'Holte, ancien lieutenant au 14'diegons, est nommé lieutenant sous-instrutteur à l'Ecole d'application de cavalerie, pu permutation d'office avec M. de Contacte Gizeux, admis à suivre les cours de la dirsion des lieutenants d'instruction à leas Ecole.

Par décret du 14 septembre, sur la prop sition du ministre de la guerre, ont élé pomus au grade de sous-lieutenant, pa prendre rang du 1er octobre 1886, les xante-seize élèves de l'Ecole spéciale a taire dont les noms suivent et qui sont sp lés à suivre les cours de l'Ecole de carant de Saumur pendant l'année 1886-1887

De France. — Rougevin. — Parent du Cal — Deville. — Grosjean. — Teillard Renc.

Chazelles (Joseph). — De Cora. — Lala.

De Ségur d'Aguesseau. — Poitou. — De Fra.

Broisele Broissia. - De Saint-Hillier. - Arago.

De Cosnac. - Chassoux. - Conigliano. terue de Sazilly. — Sarton de Jonebay. — de Freyssinet de Valady. — De Broglis. - Parison. - De la Rochefoucault. de Brantes. — Law de Lauriston de Beat

Lecourt d'Hauterive. — De Sesmiss gny. — Bouchacourt. — Balay. — Till Bourg. — Lavigne. — Magne (Alfred). De Boutaud de Lavilléon. — Magnin. Du Port de Loriol. — De Lesterpi de

(Térence). — Rontaine de Cramayel. — Da Roll Canchy. — Labauve. — De Charles Trutat. — Bellia de Dionne. — Rathest - Robillot. - Fontaine de Cramare Trutat. — Bernet de Charant. — Bernet

Van Schalkwyck de Boisaubio. de la Driennais. — Parrot. — Brianco. Vismes. — Chevalier. — De la Forest Noiron. - Lauras. - De Vassal-Montviel. Aubert de Vincelles. - Gelbert.

De Gaalon. — Roland Gosselin. De Robert d'Aquéria et de Rochegude. De Caillaux. — Corhumel. — De Guinebauld. — De Villardi de Moste Rességuier.

Cette liste a déjà été publiée dans Rességuier. 5 septembre, mais plusieurs 110 incomplets, nous avons cru devoir les d'hui tels qu'ils sont désignés par le sentambre septembre.

par décision ministérielle du 14 septem-Paravos leutenants officiers élèves de Fole d'application de cavalerie qui ont froite dapprocurs le 34 août dernier, ont su les destinations suivantes :

armand, au 5° cuirassiers. Da Malet, au 3° cuirassiers. De la Panouse, au 5º dragons. Danbert de Résie, au 3° chasseurs d'A-

Debains, au 6º dragons. Rederer, au 6° dragons. Harye de Marigny, au 8° dragons. Beclard, au 11° chasseurs. Roullez de la Bouillerie, au 3° dragons. Charles, au 26° dragons. De Brye, au 6° dragons.

Lamelire, au 4º dragons. Ibomas de Closmadeuc, au 10° chas-

De la Goublaye de Mantois, au 12º hus-

台班

L'Ecole

e la diff

à letti

jabert, au 5° cuirassiers. is Gouvello, au 2º chasseurs. Michaud, au 2º cuirassiers. Baron, au 14º dragons. De Ponton d'Amécourt, au 47° chasseurs. Flamen d'Assigny, au 7° chasseurs. Lombard d'Espérel, au 10° hussards. Parlange, au 12º dragons. Guilbert de Latour, au 20° dragons. De Lustrac, au 20° chasseurs. Massiat, au 9° chasseurs. Merle de la Brugière de la Veaucoupet, i hussards. le Bret, au 14° chasseurs. labée, au 4º chasseurs. Monnier, au 10° hussards. Bastien, au 5° chasseurs. Brisson, au 11° hussards.

Longuet de la Giraudière, au 2º dragons. De Broglie, au 48° chasseurs. fleory, au 45° chasseurs. Euller, au 7º dragons. Ledoux, au 13° dragons. Mesple, au 2º chasseurs d'Afrique. De Ronseray, au 8º cuirassiers. De Lafond, au 4º dragons. e cava-Audéoud, au 17º dragons. De Maussion, au 3º chasseurs. l'Amade, au 2º hussards. Rambaud, au 1° hussards. Cliquot de Mentque, au 8° chasseurs. De France, au 2° dragons.

Baratier, au 4er chasseurs d'Afrique.

illette, au 2° chasseurs d'Afrique. le Villelume-Sombreuil, au 44° dragons. Beard, au 47° dragons. Chabaud la Tour, au 7° cuirassiers. Vaymar de Châteaurenard, au 12º cui-

Carelle, au 12º dragons. leques, au 4° chasseurs d'Afrique. Untillon de Lacouture, au 45° dragons. le Vaugiraud, au 10° cuirassiers. Autereau, au 40° cuirassiers.' au 10° chasseurs. Aoussel de Courcy, au 44° dragons.

ayol, au 19º dragons. l'andré, au 11° dragons. le Billeheust d'Argenton, au 6° chas-

De Perrinelle-Dumay, au 18° dragons. De Montarby, au 9° hussards. le Messey, au 48° dragons. Delaya, au 16º dragons. Couderc de Saint-Chamant, au 4º chasenra d'Afri que. licol de la Belleissue, au 44° chasseurs. De Virieu, au 43° chasseurs.

de la Chapelle, au 49° dragons. Broel, au 11º dragons. le Castillon de Saint-Victor, au & chaswors d'Afrique.

Da Rolland, au 8° chasseurs. Doe de Maindreville, au 22º dragons. La Mordan de Langourian, au 5° hus-

Percheron de Monchy, au 2º chasseurs Alrique.

Da Galard de Brassac de Béarn, au 2° D'Uslon de Villeréglan, au 3º spahis.

Deux soldats noyés.

Bier vers 2 heures de l'après-midi, deux lats du 66° de ligne , i de la garnison de Dauvaission à Fontevrault, ont eu nauvaise inspiration de vouloir se bai-Montsorean, à l'embouchure de la quelles conditions ont-ils disdes hommes qui se sont portés à leur

secours; mais, malgré toute la diligence qu'ils ont mise, ils n'ont retiré que deux

Les infortunés ont été amenés aussitôt à la caserne de Fontevrault.

ECOLE DE TIR DU 3° BATAILLON DU 70° RÉGIMENT TERRITORIAL D'INFANTERIE, A SAUMUR

Trente-quatrième séance du 19 septembre 1886. Carabine 6m/m. - Médaille, M. Perreau.

Trente-cinquième séance au Stand de l'Ecole de cavalerie, le dimanche 26 septembre 4886, à 9 heures du matin. Concours général de fin d'année. Cible A, B et C. (winistre de la guerre et Ligue des patriotes). Fusit Gras, à 200 mètres.

Le programme est à la disposition de toute personne qui en fera la demande au président.

> Le Capitaine-Président, G. DOUSSAIN.

On écrit de Saint-Quentin (Aisne), le 14 septembre, à la Lanterne, journal dénonciateur, admirateur du général Boulanger :

« Hier soir, à l'hôtel de France, pendant le dîner de table d'hôte, un nommé Epron (Charles), 50 ans, voyageur de la maison Combier, de Saumur, et étranger à notre ville, se répandait en grossièretés contre nos institutions, et surtout contre l'honorable ministre de la guerre, M. le général Boulanger, et cela devant un lieutenant du 82° de ligne. Cet officier fit à ce malotru les observations que sa conduite méritait. De là, altercation violente et voies de fait. L'insulteur a été corrigé de main de maître. Il ne l'avait pas volé, n'est-ce pas?

» On nous rapporte à la dernière heure que l'énergique lieutenant a constitué ses témoins, mais que l'autre n'a pas voulu

» Tous les bons Français sauront gré au digne officier d'avoir donné à l'insulteur du ministre de la guerre une verte leçon.

» Espérons qu'elle sera plus verte encore et qu'elle servira. »

RETOUR DU TONKIN.

« En présence de la misère dans laquelle » se trouvent un certain nombre de soldats » qui ont pris part à l'expédition du Ton-» kin », le Voltaire recommande la formation de sociétés d'anciens militaires ayant pour but de faciliter le placement de leurs frères d'armes.

Jadis, la France était assez riche pour payer sa gloire: aujourd'hui elle ne peut plus donner à ceux qui lui ont consacré leur vie, que la misère!

Vihiers. — Le 13 septembre, la veuve Suret, domestique chez M. Onillon, à Vihiers, lavait du tinge. Une autre domestique de la maison courut la prévenir qu'une mariée passait dans la localité. Quelle ne fut pas la surprise de sa camarade quand elle trouva la veuve Suret étendue sans vie près du lavoir. Cette femme venait de succomber à la rupture d'un anévrisme.

On lit dans l'Espérance de Nautes:

« Un neveu de notre illustre compatriote qui s'immortalisa dans les plaines de Waterloo, M. Alfred Cambronne, vient de mourir subitement.

» Il était également proche parent du général de Martimprey. »

Le théâtre du Mans sera dirigé, pendant l'année théâtrale 1886-1887, par M.M. Jules Breton et Chavannes.

Dans le tableau de la troupe d'opérette et de comédie, nous remarquons beaucoup d'artistes qui faisaient partie l'an dernier de la troupe d'Angers.

Poitiers. - Samedi soir, vers 7 heures. un orage épouvantable, qui avait menacé toute la journée, a éclaté sur Poitiers.

Eclairs affrayants, pluie torrentielle, coups de tonnerre, rien ne manquait. En moins d'un quart d'heure, les rues ont été transformées en rivières.

La foudre est tombée rue Saint-Paul. dit-on, sur la chaussée même, au milieu d'une immense gerbe de feu multicolore embrasant toute la ville.

Il n'y a heureusement aucun accident à signaler.

PARTHENAY. - Jeudi matin, vers 5 heures et demie, la foudre est tombée sur le pont métallique qui traverse le Thouet, ligne de Parthenay à Airvault. Des ouvriers peignent en ce moment le dessous du pont; fort heureusement ils n'étaient pas encore rendus à leur travail, sans quoi ils eussent suivi leur échasaudage, qui sut précipité dans le Thouet d'une hauteur de cinquante mètres environ.

SOUS-PRÉFET EN DÉLIT DE CHASSE

Les journaux parisiens s'occupent du cas de M. Labiche, sous-préfet de Loudun, pris en flagrant délit de chasse dans des propriélés réservées.

L'un deux, le Figaro, qualifie a d'incroyables » les faits relatés par le Journal de l'Ouest. On a peine à croire, en effet, que les agents du pouvoir soient les premiers à violer la propriété et les lois qu'ils sont chargée de faire respecter.

Rien pourtant de plus certain, dit notre contrère de Poitiers, et nous garantissons l'exactitude de notre récit.

Voici le texte du procès-verbal dressé contre M. Labiche, dit au pied leger (nom oblige):

« Aujourd'hui, 30 août 1886, à 6 heures du soir, par devant nous, maire de la commune de Martaizé (Vienne), ont comparu: 4º Bizard aîné, âgé de 44 ans, demeurant la Maussaudranet, en cette commune; 2º Frémont Auguste, âgé de 46 ans, demeurant à Martaizé, tous les deux gardes particuliers de M. Desormeaux Gabriel, propriétaire à Martaizé, tous les deux assermentés;

» Lesquels nous ont déclaré que ce matin 30 sout, sur les 8 heures, ils ont va 1° M. Charpentier-Auriau, propriétaire à Saint-Cassien; 2º M. LABICHE, SOUS-PRÉFET DE Loudun; 3° un autre individu que le sieur Frémont appelle M. Goutte, de Poitiers, ayant chacun un fusil à 2 coups et chacun un chien d'arrêt; 4° M. Piet Eugène fils, demeurant à Martaizé; 5° un autre individu qui n'a pas été connu, ayant un fusil et un chien et CHASSANT DANS TOUTES LES VIGNES D'ARCES, SITUÉES COMMUNE DE MARTAIZÉ.

» Le sieur Piet n'avait ni bâton, ni fusil; il accompagnait ces messieurs et dépistait probablement.

» Le sieur Bizard nous a déclaré que s'étant approché d'eux pour savoir leurs noms et leurs demeures, M. Charpentier seul a répondu à l'interpellation. M. LABICHE, sous-PRÉFET, ET M. GOUTTE, ONT REFUSÉ DE SE NOM-MER ET ILS SE SONT ESQUIVÉS; mais ils ont été reconnus par le sieur Frémont et d'autres personnes de Martaizé qu'il est inutile de nommer en ce moment; quant à M. Piet fils, il a été reconnu sur-le-champ; et le 5° individu n'a été reconnu par personne, mais il doit être connu de M. Charpentier et de M. Labiche.

» Il nous a déclaré en outre qu'il a prévenu M. Charpentier que le délit qu'il venait de commettre avec les personnes qui l'accompagnaient, en chassant dans les vignes non vendangées, serait dénoncé à qui de droit pour qu'il y soit donné telle suite qu'il appartiendra, conformément à la loi du 3

» Après lecture faite de leur déclaration. les susnommés l'ont affirmée sincère dans tout ce qu'elle contient et ils l'ont signée avec

On le voit, nos renseignements étaient exacts, ajoute le Journal de l'Ouest: M. le sous-préfet Labiche a été pris en flagrant délit de chasse et procès-verbal a été dressé contre lui. Il a eu beau courir, sauter fossés, haies et murailles, il n'a pu s'esquiver assez lôt et assez vite pour n'être pas reconnu par les gardes.

Est-il vrai, maintenant, que M. le souspréfet Labiche ait employé tous les moyens d'intimidation, soit auprès des autorités judiciaires, soit auprès de l'honorable maire de Martaizé, pour qu'il ne soit pas donné suite au procès-verbal?

Publications de mariage.

Victor Morisson, champignoniste, et Augustine Chapin, sans profession, tous deux de Saumur.

Alexandre-Victor Corby, jardinier, et Louise-Ernestine Mazé, lingère, tous deux de Saumur.

Marie-Auguste Grillault dit Laroche, propriétaire, de Saumur, et Almérine Caillé, sans profession, de Nantes.

Claude Gaislard, employé, et Catherine Ragot, chapeletière, tous deux de Saumur. Henri Auger, chapeletier, et Léonie Mon-

nier, chapeletière, tous deux de Saumur. François Laurencin, cocher (veuf), et Louise Boucher., lingère (veuve), tous deux de Saumur.

Nous recommandons tout particulièrement à nos lecteurs les Eaux-de-vie blanches préparées spécialement pour la conservation des fruits et la fabrication des liqueurs, et vendues 4 fr. 30 le litre; qualité supérieure, 4 fr. 80 le litre pesant 50 degrés.

EPICERIE CENTRALE, 28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

Faits divers.

Le Soleil du Midi signale un Allemand qui parcourt en ce moment les régions du centre de la France où il fait chanter sur des tons très élevés certains grands industriels:

« Cet Allemand, nommé Krantz ou Grawitz, prit il y a quelques années un brevet pour la teinture en noir. Il fit peu de bruit du brevet, mais beaucoup de l'invention, de telle façon qu'on finit par croire la chose tombée dans le domaine public.

» Un peu partout, les teinturiers utilisèrent la recette bien tranquiltement, sans en faire le moindre mystère. C'est ce que l'Al-

lemand voulait.

» Voici comment notre homme procède: » Il arrive dans une ville, recueille sur le Guide des adresses de teinturiers, les étudie quelques jours, puis un beau matin arrive flanqué de deux huissiers, qui saisissent la teinture, font un procès-verbal de constatation et partent continuer d'atelier en atelier jusqu'à extinction.

» Ce premier lour joué, l'Allemend revient quelques jours après, proposant une transaction léonine, avec des sommes très fortes pour que sa poursuite cesse.

» Dans le Nord, au commencement, certains industriels n'ont point voulu passer par ces fourches caudines: mal leur en a pris. Brevet, procédé, procès-verbaux, tout était en règle. Ils ont été condamnés à des dommages-intérêts encore supérieurs à la somme demandée.

» L'Allemand, pour mieux aller, s'est fait naturaliser Français et se propose, à ce qu'on dit, de faire peu à peu un fructueux tour de France. Il a déjà, à ce métier, ramassé des centaines de mille francs, peutêtre des millions.

» Actuellement, il a lancé cinquante-six assignations contre cinquante-six industriels de Roanne. Il a demandé des sommes énormes pour transiger. On en cite un entre autres auquel il a demandé trois cent mille francs !!! On ne sait s'il sera transigé ou passé outre. It y a de quoi remechir.

Un appareil ingénieux. — Il vient d'être inventé un appareil ingénieux destiné à éviter les trop nombreux accidents qui surviennent sur les passages à niveau.

Le voici sommairement écrit: Il se compose d'un récepteur à cadran placé vers le passage à niveau, et d'un avertisseur placé en un point de ligne d'où on peut voir un train; tous sont surmontés d'une sonnerie destinée à appeler l'attention de l'employé et reliés par un fil électrique; chacun de ces cadrans est pourvu d'une aiguille qui, suivant que son correspondant lui envoie un courant positif ou négatif, incline vers ces mols: « ouvrez » ou « fermez » écrits sur le cadran récepteur, ou les mots : « j'ouvre et je ferme » écrits sur le cadran du poste avertisseur: de la sorte, le garde du passage à niveau ferme sa barrière à l'heura réglementaire, c'est-à-dire dix minutes avant celle où le train doit passer; mais si, en temps voulu, ce train n'est pas passé, il appuie sur un bouton de son appareil désigné à cet effet; le courant qu'il envoie à son correspondant du poste avertisseur fait incliner l'aiguille du cadran de celui-ci sur ces mots : « Puis je ouvrir? » Si le train n'est pas en vue, il lui répond à l'aide de son appareil: « ouvrez »; dès lors, le garde peut ouvrir sa barrière en toute sécurité.

On voit les services que cet appareil peut rendre pour la sécurité des voyageurs sur les passages à niveau, et la mesure qui en généralisera l'emploi sur tous les passages à niveau sera bien accueillie.

Les Vins augmentent en général de 10 sr par barrique.

GOUVERNEMENT PORTUGAIS EMPRUNT 5 0/0 DÉCRET ROYAL DU 29 JUILLET 1886 143,558 Obligations

EMISES à 442 fr. 50

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE VEUVE BRIDIER.

Par son jugement en date du 17 septembre 1886, le Tribunal de com-

merce de Saumur a déclaré excusable

la veuse Bridier, ancienne maîtresse

Etude de Mº BENARDEAU, notaire

à Vernoil.

A VENDRE A L'AMIABLE

BELLE MAISON

D'HABITATION

Au bourg de Vernoil,

Composée de : salon, salle à manger,

autre petite salle à manger et trois chambres, cuisine, le tout au rez-de-

chaussée; cinq chambres hautes, le

tout plasonné et en bon état; trois

caves, écurie, remise, cours et jar-

dins, le tout contenant environ 16

Cette maison présente toutes les

S'adresser, pour tous renseigne-ments et pour traiter, à M'BENARDEAU,

notaire à Vernoil, chargé de pouvoirs.

A VENDRE

GRAND CHOIX

D'OBJETS MOBILIERS

De toute sorte.

Prix avantageux.

S'adresser rue de Visitation, 16.

commodités possibles.

Le Greffier, GAUTIER.

d'hôtel à Martigné-Briand.

prime de remboursement.

Rapportant 25 fr. 25 par an, ou 1 livre sterl., ou 20 marcs 40, ou 12 fl. (PB), ou 4,500 Reis.

Coupons payables les 1er avril et 1er octobre.

JOUISSANCE DU 1er octobre 1886

Intérêts et remboursement du capital affranchis de tout Impôt dans le présent et dans l'avenir, à l'exception de l'impôt sur le revenu en Portugal auquel sont soumis SEULS

Remboursement à 505 f, en 75 ans

PRIX D'EMISSION PAYABLE COMME SUIT :

Du 27 au 30 novembre 1886..... 192 50

Faculté d'anticipation des termes à 4 0/0. Prix

de l'obligation libérée à la répartition 440 fr. 70. Revenu de 5,73 0/0 non compris le bénéfice de la

SOUSCRIPTION

Mercredi 22 Septembre 1886

TOTAL Fr. 442 50

les coupons présentés au paiement en Portugal.

A LOUER PRÉSENTEMENT

PORTION DE MAISON

Au premier étage, Située rue Haute-Saint-Pierre, nº 5,

Composée de trois chambres à coucher, d'une salle à manger et d'une

S'adresser à l'Orphelinat Saint-Joseph, rue Haute-Saint-Pierre, nº 3.

GEDEB PATISSERIE

Petite ville en Maine-et-Loire. S'adresser au bureau du journal.

VENDRE

A L'ANIABLE, COUPE

PELVENEAU

Contenant 19 hectares 44 ares 74 centiares, dépendant de la terre

S'adresser aux gardes de la terre de Brézé pour visiter la Coupe, et, pour traiter, à M. Volland, régisseur.

> LOUER PRÉSENTEMENT,

MAISON

Avec Ecurie et Jardin, Rue Duplessis-Mornay, à l'angle de la Montée-du-Fort.

S'adresser à M. TABOURDEAU. place de la Bilange.

A VENDRE

UN EXCELLENT PHAÉTON

D'OCCASION.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE OU A LOUER PRÉSENTEMENT

UNE MAISON Parfaitement logeable et en bon état,

Au bourg de Parçay, canton de Noyant, Composée de sept chambres, greniers, cave, buanderie, écurie, remise, cour et jardin, le tout contenant en-

viron 18 ares.

S'adresser, pour tous renseigne-ments et pour traiter, à M. VERNEAU, ancien notaire à Vernoil.

Offres et Demandes

Un MILITAIRE, libéré du service, demande une place de cocher. Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

Une PERSONNE, disposant de quelques heures par jour, demande à tenir une comptabilité.

S'adresser au bureau du journal.

Un MÉNAGE demande à se placer de suite, le mari cocher et la femme cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

M. PINAULT, notaire à Saumur, demande de suite un second Etude de Me PASQUIER, notaire au Puy-Notre-Dame.

A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3. rue d'Antin, et dans ses succursales à Amsterdam,

Au Credit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens,

Les formalités seront remplies pour l'admissio

à la Cote officille. - On peut souscrire dès à pré-

Librairie ABEL PILON, ruede Fleurus, 88, PARIS

A. LE VASSEUR & C", ÉDITEURS

de tous les Ouvrages de la Librairie française; de toutes les Partitions et Publications musicales;

DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES

Gravures, Gaux-Cortes, Gravures en Couleur, etc.

AU MÉME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR

Payable CINQ FRANCS par mois par Chaque Centaine de Prancs d'acquisition, ESCOMPTE au COMPTANT.—ÉNVOI FRANCO des CATALOGES.

et dans ses Agences, en France et à l'étranger. A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, 72. rue de la Victoire, et dans ses

Bruxelles et Genève.

bureaux de quartier.

sent par correspondance.

IL OD TU JE JER PRÉSENTEMENT

UNE MAISON Avec Remise et Ecurie,

A Saumur, Grand' Rue, 12. S'adresser, pour traiter, à Me LECOY, avoué, ou à M. LANGLOIS, expert à Saumur. (489) Saumur.

GIDRES Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et pelit fût à domicile. Supérieur à 1884.

Magasin Pichat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

Le CODE MANUEL des Conseillers municipaux ET DES MAIRES

Commentaire pratique de la loi du 5 avril 1884 Commentaire pranque de la loi du 5 avril 1884. contenant les solutions des principales questions qui peuvent intéresser les communes, avec formules; 1 volume in 12, par M. Ambroise REMIL. mules; I volume in a vocai à la Cour d'appei de Paris, directeur du Bulletin de Jurisprudence et de la cour d'appei de Paris, directeur du Bulletin de Jurisprudence et de la cour d'appei de la cour d'app Paris, directeur du Sacrossi de sur sprudence et législation usuelles, est adressé franco contre l'envoi de 2 fr. 50 en timbres poste à M. Erner voi de 2 MAZERBAU, imprimeur-éditeur, à Tours (indre-

Cet ouvrage est indispensable non seulement aux maires, adjoints, conseillers municipaux, à tous les fonctionaires qui sont en relations ale a tous les fonctioners qui sont en relations avec les municipalités, mais encore à tous les citores qui s'intéressent à l'administration des comm-

PAUL GODET, proprietaire-gerant.

LA FEMME ET LA FAMILIE

Journal des jeunes personnes Sous la direction de Mile Julie Govern On s'abonne, à Saumur, au bureau de l'Echo Saumuro

ABONNEMENTS :

Edition mensuelle, sans anua ni gravures...... La même, avec annexes, graves modes, patrons, dessins, broders, Envoyer un mandat-poste au bures du journal.

Chirurgien - Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SA TUNITUES

Extraction, Aurification-Prix modéré

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Pour l'année. 10 fr. » c. Chaque numéro. »

MAGASIN PITTORESQUE Paraissant le 15 et le 30 de chaque mois

Rédacteur en chef: M. ÉDOUARD CHARTON

A la même Librairie: 29, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29, PARIS

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE, VOYAGEURS ANCIENS.

contenant cent belles gravures choisies dans la collection. - 1 vol. grand in.4. cartonné avec luxe, doré sur tranche. Prix 15 fr. Prix du volume broché..... 10 fr. Prix du volume cartonné.... 12 fr.

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les monuments de l'art de chaque époque; 2 vol., LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yan' Dargent; 1 vol.grand

Prix, pour Paris, broché.... 15 fr. - cartonné, doré sur tranche. 18 fr.

LECTURES DE FAMILLE, choice dans la collection du Magasin puresque; 1 volume in-4. 2 éditos.

Chaque numéro.

DEPARTEMENTS

Prix, broché.....

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

AND THE RESIDENCE OF THE PARTY	
LIGNE DE L'ÉTAT LIGNE D'ORLÉANS	
SAUMUR — MONTREUIL-BELLAY — THOUARS [Expr. (Omn. Mixte Mixte Expr. (Omn. Omn. Expr. Mixte Mixte Omn. Omn.	SAUMUR — BOURGUEIL SAUMUR (ORLEANS) — ANGERS STATIONS Omn. Omn.
STATIONS matin matin matin matin soir soir soir soir soir soir soir soir	Saumur 8 21
Saumur(état) 2 68 6 50 8 28 10 30 1 53 4 05 8 30 Thouars 6 15 12 40 1 30 4 24 9 12 10 10 Saumur(état) 2 68 6 50 8 28 10 30 1 53 4 05 8 30 Thouars 6 15 12 40 1 30 4 24 9 12 10 10 Saumur(état) 2 68 6 50 8 28 10 30 1 53 4 05 8 30 Thouars 6 15 12 40 1 30 4 24 9 12 10 10 Saumur(état) 2 68 6 50 8 28 10 30 1 53 4 05 8 30 Thouars 6 15 12 40 1 30 4 24 9 12 10 10	
VarrChacé. » 7 10 8 48 10 52 » 4 22 8 49 — dép.) 6 58 1 » 2 23 5 03 9 54 10 30 8 48 10 52 » 4 22 8 49 — dép.) 6 58 1 » 2 23 5 03 9 54 10 09 » STATIONS Mixte Mix	
- (dép.) 2 38 7 38	
SAUMUR (ÉTAT) — MONTREUIL — DOUÉ SAUMUR — VERNANTES — CHATEAU-DU-LOIR	
STATIONS matin matin soir solr STATIONS matin matin matin soir soir STATIONS matin soir	r. Mixte Omn. Expr. soir STATIONS Omn. Mixte Expr. Expr. Omn. Saumur 3 26 8 21 9 37 1 11 5 17
Saumur (or.) 6 54 a	28 3 04 5 42 10 58 Châtd-Loir 4 45 8 01 12 15 12 34 6 34 La Chapelle. 9 29 10 09 1 52 6 10 1 2 15 12 34 6 34 Langeais. 4 26 9 29 10 09 1 52 6 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10 10
Montreuil (a) 7 31 9 19 4 46 9 08 Montreuil (a) 6 44 9 26 12 53 2 01 8 40 Blou 8 22 p (dep.) 7 34 9 35 5 p 16 — (dep.) 6 58 9 45 1 p 2 23 9 54 Vernantes. 8 39 le Vaudelnay 7 45 9 46 5 11 9 28 Nantilly 7 35 10 29 1 17 2 51 16 22 NoyaniMéon 9 13 2 18	16 4 06 6 38 11 44 Vivy 6 38 10 03 » * 8 20
Baugé 7 56 9 56 5 20 9 45 Saumur(étal) 7 49 10 49 1 27 3 02 10 30 Châtd-Loir 10 31 3 Châtd-Loir 10 3 Châtd-Loir 10 31 3 Châtd-Loir 10 3 Châtd-Loi	70 0 0 1 1 3 1 2 35 Saumur(071.) 6 50 10 13 1 3 3 4 0 8 30

IS EDY

SAUMI a Con men

e il lui

loor é is que l surla. sont t de qu el des ment (ee go

Lest los

M-il pa

prei

a trédit d Mi des d Mite 5 d pogvait Missi Q Cetail s dens c Hopos MI, ma

Pour l'année. 12 fr. 20